

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone: 011-551 7700 Fax: 011-551 7844

Website: www.au.int

PA17506

**CONSEIL EXÉCUTIF
VINGT-NEUVIÈME SESSION ORDINAIRE
10-15 JUILLET 2016
Kigali (RWANDA)**

EX.CL/961(XXIX)
Original : anglais

RAPPORT SUR LA PALESTINE ET LE MOYEN-ORIENT

RAPPORT SUR LA PALESTINE ET LE MOYEN-ORIENT

I. INTRODUCTION:

1. Le présent rapport couvre la période allant de Janvier à Juillet 2016. Il confirme l'engagement de l'Union africaine en solidarité avec le droit du peuple palestinien et les Etats arabes et dans le cadre du partenariat arabo-africain à travers le soutien à la question centrale du monde arabe et en appui aux valeurs de liberté, de justice et des concepts humains auxquels l'Afrique est attachées. Elle se tient côte à côte, dans les forums internationaux, avec tous ceux qui soutiennent les droits des palestiniens et œuvrent pour que la Palestine recouvre son droit à exister en tant qu'Etat pivot dans la région au regard de son influence dans l'histoire de l'humanité et des religions célestes, à se réapproprier son Etat occupé par le colonisateur israélien depuis 1967. L'Afrique réaffirme le droit absolu des palestiniens à la création de l'Etat de Palestine sur tout le territoire palestinien avec pour capitale Al-Qods (Jérusalem-Est), dans le cadre de la solution des deux Etats et tel que stipulé dans le Plan de paix arabe et les résolutions pertinentes de l'Union africaine. La position africaine soutient également le retrait immédiat d'Israël du Golan syrien et du Sud du Liban, ainsi que la fin du siège et de l'isolement de la bande de Gaza du reste des territoires palestiniens.

2. La période sous examen n'as pas connu beaucoup de développements de la question israélo-palestinienne sur la scène politique et cela à cause de l'intransigeance israélienne et l'imposition de la politique du fait accompli, qui a conduit à l'arrêt des pourparlers de paix en dépit des appels internationaux répétés et qui n'ont pas réussi à dissuader Israël de l'extension des colonies ni la forcer à revenir à la table des négociations. Pire encore, l'oppression israélienne a augmenté contre le peuple palestinien sans défense à travers les assassinats de sang-froid d'innocents, la destruction des maisons, le déracinement des arbres et la confiscation des terres agricoles. C'est là une situation qui entraîne une frustration croissante et augure d'une nouvelle Intifada du peuple palestinien et un retour à la situation de violence et de contre-violence, notamment après les grands événements qu'a connu la région et qui ont relégué la question palestinienne à l'arrière plan dans la région arabe. Toutes ces pratiques représentent une menace réelle pour la paix et la sécurité dans la région et sapent toutes les références de paix internationales et régionales ainsi que l'esprit de l'Initiative de paix arabe.

3. A travers ce rapport, l'UA soutient une solution pacifique et demande le retour aux pourparlers de paix israélo-palestiniens et au renforcement des efforts internationaux et régionaux en vue de trouver rapidement une issue pacifique, juste et définitive, basée sur la solution des deux Etats et sur les décisions pertinentes de l'Union africaine et du Conseil de sécurité. Une issue qui soit à même de contribuer à trouver des solutions dans la région arabe en proie à des troubles politiques et des conflits idéologique ayant conduit au basculement de la région dans la violence et l'émergence de courants extrémistes tels qu'en Irak, en Syrie et au Yémen, menaçant la paix et la sécurité régionales. Une solution viable à la question palestinienne constitue l'un des facteurs pouvant contribuer à la solution des questions arabes en général et réduire l'état de tension et de frustration dans le monde arabe.

II. Al Qods occupé:

4. Au cours des dernières décennies, Israël a cherché à compléter son plan de règlement visant un contrôle total de la ville d'Al Qods. Elle poursuit cet objectif à travers l'extension des soi-disant frontières d'Al Qods à l'est et au nord, par l'annexion de la colonie de Ma'ale Adumim, qui abrite environ 20 mille personnes, comme colonie principale à l'Est, outre de petites colonies militaires telles que "Antot, Mishor, Adumim, Kadar, KFAT Benjamin" de l'est et Kakhav Jacob, KFAT Ziaev, KFAT Hdasha, KFAT Hardar" au nord, résultant en un doublement du nombre de colons et en même temps une réduction de la proportion de la population arabe palestinienne, qui représente un tiers de la population d'Al Qods, où environ 220 mille personnes, y compris la partie annexée qui compte 380 mille personnes, sachant que le nombre de colons à Al-Qods-Est est égal au nombre de colons en Cisjordanie et dans la bande de Gaza qui est de 180 mille colons. Il est à noter que le nombre de colonies à Al Qods est de 29 colonies, dont 14 dans la partie annexée de la ville, les soi-disant frontières d'Al-Qods-Est. Ces colonies sont réparties dans le district d'Al Qods sous la forme de groupements de colonies denses ayant une forme circulaire autour de la ville et ses banlieues. Il est également à noter que la frontière de la municipalité d'Al Qods-Ouest a été officiellement étendue, mais en pratique, 72 kilomètres carrés ont été saisis par différentes décisions et à travers la limitation de l'extension urbaine à Al-Qods pour les palestiniens et la transformation de ces zones en colonies juives, comme cela est arrivé avec le Jabal Abu Ghneim.

5. En dépit de toutes les mises en garde et les résolutions internationales, Israël continue de changer les repères de la ville et assurer la protection aux groupes juifs et aux colons extrémistes dans leurs attaques contre les lieux saints islamiques et chrétiens dans la ville entraînant beaucoup de frictions et de violence dont les victimes sont toujours les palestiniens musulmans et chrétiens non armés.

III. Pourparlers de paix israélo-palestiniens:

6. Depuis que la Conférence de paix de Madrid a fixé un cadre au processus de paix entre les parties palestinienne et israélienne, plusieurs séries de négociations ont eu lieu mais elles n'ont débouché sur aucun résultat significatif. Le conflit israélo-palestinien demeure bloqué sur plusieurs questions essentielles qui portent, en particulier sur la délimitation des frontières, le statut d'Al Qods et le retour des réfugiés. Les questions des colonies et du statut d'Al Qods, ville sainte pour les trois religions monothéistes, sont les plus importantes questions en suspens.

7. Outre les différends entre les parties aux négociations, il y a aussi des différends internes aux deux parties. Dans le rang palestinien Hamas maintient une position rigide, contrairement à l'Autorité nationale palestinienne, dont la position est largement décrite comme modérée. Pour sa part, le Hamas n'accorde pas beaucoup d'importance à la relance des négociations, les qualifiant de perte de temps. Selon les observateurs, les deux parties doivent résoudre leurs différends internes s'ils veulent réaliser des résultats fructueux dans les négociations. Des efforts de bons offices sont engagés notamment par l'Égypte en vue de rapprocher les deux frères rivaux palestiniens Fath et Hamas.

8. Au cours des trois dernières années, la région du Moyen-Orient a connu des bouleversements politiques et stratégiques importants sous l'effet de la contestation populaire et de soulèvements violents qui ont modifié l'échelle des priorités politiques, dans la conjoncture actuelle.

IV. Les efforts internationaux:

9. Les efforts et les pressions internationaux se poursuivent en vue de réaliser une percée entre les deux parties et réactiver le processus de paix. C'est dans ce contexte qu'intervient la visite du vice-président américain, Joe Biden en Israël et dans les territoires palestiniens le 8 mars 2016, durant laquelle il a réaffirmé la solution des deux Etats. La visite qui était inscrite dans le cadre des consultations régionales sur la situation syrienne n'a donc produit aucune nouvelle initiative majeure du fait du manque de volonté politique des deux parties au regard des questions en suspens dans le processus de paix.

10. Le Cinquième Sommet islamique extraordinaire, consacré à la cause palestinienne a conclu ses travaux, le 7 mars 2016, dans la capitale indonésienne, Jakarta, en apportant son soutien à l'appel du président palestinien Mahmoud Abbas visant à organiser une Conférence de paix internationale en vue de mettre fin à l'occupation israélienne. La décision du sommet, a réaffirmé le rôle central des États membres de l'Organisation de la Coopération Islamique, dans la prise de toutes les mesures nécessaires pour garantir la protection aux palestiniens, sauvegarder le caractère sacré de la ville d'Al Qods et de son statut, en particulier la Mosquée Al-Aqsa. La décision a également souligné la ferme volonté des Etats- membres de défendre la Mosquée bénie Al Aqsa contre toute action qui pourrait toucher à son caractère sacré et à la remise en cause du droit exclusif des musulmans s'agissant du terrain de la Mosquée, le sol et le sous-sol et les alentours .

11. Le Sommet a également appelé à la poursuite des efforts au sein du Conseil de sécurité des Nations Unies pour l'amener à s'acquitter de ses obligations en vertu de sa charte et à assumer ses responsabilités légales et morales vis-à-vis des actes illégaux commis par les autorités d'occupation israélienne.

12. Le sommet a appelé dans sa décision, les États membres et la communauté internationale à interdire l'accès à leurs marchés des produits des colonies israéliennes illégales et à prendre des mesures contre les individus et les entités impliqués ou bénéficiaires de la promotion de l'occupation et du système des colonies. De même, il a recommandé d'inclure les dirigeants des colons sur la liste des terroristes recherchés par le TPI. La décision a invité tous les États membres de l'Organisation, à se tenir aux cotés de la cause palestinienne et Al Qods dans les instances internationales, y compris au Conseil de Sécurité et au Conseil des Nations Unies pour les Droits de l'homme, et inciter ces Organisations à remplir leurs obligations à cet égard et à fournir le soutien nécessaire et l'aide aux efforts palestiniens en vue de rejoindre les Institutions et les Traités internationaux, y compris l'adhésion comme membre à part entière aux Nations unies.

13. Le sommet de la Conférence du monde islamique qui s'est tenu à Istanbul en Turquie le 15 Avril 2016 a, pour sa part, souligné la centralité de la cause palestinienne et de la ville d'Al Qods pour la nation islamique et renouvelé son soutien au droit du peuple palestinien de recouvrer ses droits nationaux inaliénables, y compris le droit à l'autodétermination et à la création d'un Etat palestinien indépendant et souverain dans les territoires palestiniens occupés depuis Juin 1967, avec Al Qods pour capitale. Il a également souligné le droit des réfugiés palestiniens à retourner dans leurs foyers en vertu du droit international et de la Résolution 194 de l'ONU, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 11 Décembre 1948.

14. La Conférence a réaffirmé la nécessité de convoquer une Conférence internationale pour la paix dans les meilleurs délais afin de créer des mécanismes à même de fournir une protection internationale au peuple palestinien et mettre fin à l'occupation israélienne des territoires palestiniens occupés depuis juin 1967, y compris Al-Qods, et ce en application des résolutions pertinentes du Conseil de Sécurité des Nations Unies (242 et 338) et de l'Initiative de paix arabe.

15. Elle a appelé à continuer à œuvrer pour susciter une Résolution du Conseil de Sécurité de l'ONU en vue de mettre fin à l'occupation israélienne selon un échéancier précis, et a réitéré son plein appui aux efforts de l'Etat de Palestine visant à se joindre aux traités et aux organisations internationales dans le but de renforcer la capacité juridique de l'Etat de Palestine sur le plan international.

16. La Conférence a salué les efforts déployés par le Comité Al-Qods, pour protéger les lieux saints islamiques et chrétiens à Jérusalem et faire face aux mesures prises par les autorités d'occupation israéliennes visant à judaïser la ville sainte. Elle a, à cet égard, salué le rôle joué par l'Agence Beit Mal Al-Qods Al-Sharif, émanant du Comité Al-Qods à travers l'achèvement des projets et activités de développement au profit des habitants de la ville sainte et le soutien apporté à leur résistance. Elle a appelé les États membres à accroître le soutien alloué à l'Agence afin qu'elle puisse poursuivre ses travaux.

V. Détenus palestiniens:

17. Environ 6.500 détenus croupissent dans plus de 22 prisons et centres d'arrestation israéliens et vivent dans des conditions difficiles et dures, dont 20 femmes et 230 enfants mineurs, et plus de 1000 détenus souffrant de diverses maladies. 180 d'entre eux souffrent de maladies chroniques et graves tel que le cancer, la paralysie, les maladies cardiaques et autres qui ont besoin de soins permanents.

18. La prison d'Ofer est considérée comme l'une des plus grandes prisons israéliennes, et compte environ 800 détenus souffrant de surpopulation et de manque de moyens de base tels que les couvertures et les vêtements, en raison du grand nombre de nouveaux détenus jetés quotidiennement en prison par les autorités d'occupation, outre l'installation de dispositifs de brouillage entraînant des complications néfastes sur la santé des détenus.

19. Les détenus qui observent une grève de la faim, après avoir épuisé toutes les autres formes de protestation, souffrent de l'alimentation forcée, qui est un moyen de torture et de violation des Droits de l'homme. De même que l'alimentation sous la menace et la coercition ou l'utilisation de la force, la contrainte physique, l'isolement, ou les traitements cruels et inhumains et dégradants contre des personnes qui ont choisi d'observer une grève de la faim pacifique. Ces pratiques en cours dans le système pénitentiaire israélien sont considérées comme une violation claire et explicite de toutes les conventions internationales et humanitaires.

VI. Conclusions et recommandations:

20. L'Union africaine réaffirme son soutien indéfectible à la cause du peuple palestinien, consacrée par les Résolutions 242 et 338 du Conseil de sécurité et 194 de l'Assemblée générale des Nations Unies relatives à son droit inaliénable de créer un Etat indépendant dans les frontières du 04 juin 1967 avec pour capitale Al-Qods (Jérusalem- Est).

21. L'Union africaine appelle l'Autorité Palestinienne et Israël à reprendre sans délais les pourparlers de Paix en vue de mettre fin au conflit à travers la création de deux Etats vivant côte à côte conformément à la légalité internationale, à l'Initiative de paix arabe et aux propositions du Quartet international.

22. Dans ce contexte, L'Union africaine exhorte Israël à prendre toutes les mesures nécessaires à la création des conditions favorables à la reprise des pourparlers de paix, notamment à travers l'arrêt définitif des colonies de peuplement et le démantèlement des constructions sauvages sur les terres appartenant aux palestiniens. De même, l'Union africaine réprovoque la politique de répression systématique prônée par les autorités israéliennes contre le peuple palestinien dans son refus de l'occupation de son territoire et sa revendication de la liberté et l'indépendance. Elle demande la libération des palestiniens qui s'entassent par milliers dans les prisons israéliennes dans des conditions inhumaines qui n'épargnent ni les malades, ni les femmes et les enfants.

23. L'Union africaine exige la fin des provocations suscitées ou soutenues par le gouvernement israélien concernant les restrictions et les entraves à la liberté du culte en particulier l'accès des croyants à la Mosquée AL-Aqsa et aux autres temples d'exercice des croyances religieuses.

24. Elle condamne la politique délibérée d'Israël visant à changer le caractère civilisationnel et religieux de la vieille ville d'Al Qods et son statut de capitale historique de la Palestine par le biais d'une politique de Judaïsation effrénée qui s'accompagne de mesures punitives et contrariantes contre les palestiniens, propriétaires depuis des temps immémoriaux de leurs maisons.

25. L'Union africaine soutient sans réserve la convocation d'une Conférence internationale pour la paix qui aura pour objectif de mettre en place un mécanisme de protection du peuple palestinien, de mettre fin à l'occupation israélienne de la Palestine, et décider la création d'un Etat Palestinien indépendant dans les frontières du 04 juin

1967, avec Al Qods pour capitale, conformément aux Résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, du Plan de paix arabe et du Quartet international.

26. L'Union africaine réaffirme son soutien total à la démarche de l'Autorité palestinienne visant à faire admettre l'Etat de Palestine en qualité d'Etat membre de plein droit des Nations Unies.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

2016

Report on the situation in the Middle East and Palestine

African Union

African Union

<http://archives.au.int/handle/123456789/4941>

Downloaded from African Union Common Repository